

## CONVOCAISON DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 et Article R.2121-7 du CGCT)

Les membres du Conseil Municipal de Porchères se réuniront à la **mairie**, en session ordinaire le

**MERCREDI 09 AVRIL 2025 A 20 H 00**

L'ordre du jour comprendra les points suivants :

### **Finances**

- Vote du budget primitif 2025
- Annulation de la délibération n° 2024/060 autorisant engagements, liquidations et mandatements d'investissement avant le vote du budget 2025
- Vote des taux pour la Fiscalité Directe Locale (FDL) 2025
- Approbation pour demande d'aide financière à l'Agence Nationale du Sport
- Subvention aux associations pour l'année 2025

### **Délibérations diverses**

- Convention d'organisation de la Fête Locale
- Implantation d'un système de vidéoprotection et demande d'aide financière à l'Etat

### **Questions/Informations diverses**

Fait à Porchères, le 2 avril 2025

Le Maire,  
David REDON.

